

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21817**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Opérateur spécialiste station-service

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale (CPN) des services de l'automobile - Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Président de la CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

Code(s) NSF :

252w Vente, prospection et négociation commerciales d automobiles et produits connexes, et d accessoires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'opérateur spécialiste station-service assure la commande et la vente des produits distribués en station-service dont les carburants. L'opérateur spécialiste station-service effectue l'ensemble de ses activités dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement en vigueur.

Principales activités :

- Suivi des stocks, prise de commande et réception des livraisons de marchandises : il effectue le suivi des réapprovisionnements des produits distribués en station-service. Au besoin il effectue les commandes, réceptionne les livraisons et stocke les produits selon les règles et procédures en vigueur. Il met également les produits en rayon dans le respect des règles et techniques de merchandising.
- Traitement des caisses de la station : il dresse les inventaires de clôture de l'ensemble des caisses de la station, identifie les éventuels écarts de caisse et gère les anomalies.
- Vente des produits distribués en station-service : il vend les produits et services distribués en station et met en avant les promotions conformément aux orientations commerciales communiquées par sa hiérarchie.
- Gestion des carburants : il effectue le jaugeage des cuves, effectue les commandes de carburant et réceptionne les livraisons.
- Maintenance des équipements : il effectue l'entretien et le réapprovisionnement des équipements de la boutique, de la station (piste) et des services.
- Prévention des risques et sécurité en station : il effectue l'ensemble de ses activités dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement en vigueur. Il connaît les risques relatifs à cet environnement et est à même de réagir en cas d'incident. Il veille également au respect de ces règles par autrui.

les capacités attestées :

1. suivi des réapprovisionnement, commande et réception des marchandises

dans le respect de la réglementation en vigueur :

- identifier les besoins en réapprovisionnement de marchandises à partir du suivi des stocks.
- effectuer une commande de marchandises selon les besoins préalablement identifiés.
- garantir la conformité de la livraison en réalisant les contrôles appropriés lors de leur réception.
- stocker les marchandises dans le respect des règles en vigueur.
- mettre en valeur les produits lors de la mise en rayon de manière à en favoriser l'achat.

2. traitement des caisses de la station-service

- effectuer le traitement des caisses et dresser un inventaire
- repérer et gérer les écarts de caisses et les anomalies

3. vente des produits distribués en station-service

dans le respect de la stratégie commerciale de l'entreprise, de la sécurité et de la réglementation relative à la vente :

- conseiller les clients sur les produits et services de la station en proposant un produit adapté à leur besoin et en argumentant sur les avantages de ce dernier
- réaliser les encaissements des produits et services vendus
- effectuer les opérations relatives à la tenue d'une caisse
- établir une facture

4. gestion des stocks de carburant

dans le respect des règles de sécurité et du protocole en vigueur au sein de la station-service :

- évaluer le stock de carburant présent au sein des cuves, à l'aide des outils de mesures adaptés afin d'en garantir la disponibilité auprès des clients et le cas échéant effectuer une commande de carburant
- détecter les anomalies liées au stockage de carburant et les signaler.
- réceptionner une livraison de carburant en contrôlant les volumes livrés afin d'en garantir la conformité

5. maintenance préventive des équipements de la station-service

dans le respect des règles de sécurité et du protocole en vigueur dans l'entreprise :

effectuer la maintenance préventive des équipements de la station-service afin d'en garantir la disponibilité auprès des clients
signaler les éventuelles anomalies détectées auprès des services compétents

6. prévention des risques et sécurité en station-service

respecter et faire respecter les règles de sécurité afin de veiller à la sécurité des biens et des personnes.

mettre en œuvre la procédure adaptée en cas d'incidents

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les entreprises sont les suivantes :

- une station-service qui porte les couleurs d'une compagnie pétrolière ;
- un négociant en produit pétrolier ;
- une station-service indépendante ;
- un garage automobile ;
- une grande surface

Opérateur spécialiste station-service

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1505 : Personnel de caisse

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

8 modules:

- 1- Réapprovisionnement boutique - niveaux 1 et 2
- 2- Gestion des caisses - niveau 1
- 3- Relation client station-service
- 4- Tenue de caisse
- 5- Gestion des carburants
- 6- Maintenance des équipements de la station-service
- 7- Prévention des risques et sécurité en station-service
- 8 - Environnement professionnel Station-service.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).
En contrat de professionnalisation	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Opérateur spécialiste station-service" avec effet au 30 janvier 2015, jusqu'au 30 janvier 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

site A.N.F.A. www.anfa-auto.fr

Lieu(x) de certification :

A.N.F.A.

41-49 rue de la Garenne - CS 80006 - 92315 SEVRES Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Conformément à l'Accord Paritaire du 20 janvier 2004, le CQP a été créé en janvier 2014